



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

6.2 Annexe : Changements de destination



Élaboration du PLUi prescrite par délibération du Conseil Communautaire du 09/12/2019

Projet de PLUi arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 15/05/2024

Dossier soumis à Enquête Publique du 13/01/2025 au 14/02/2025

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 30/06/2025

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046D-DE



Annexe – Bâtiments pouvant changer de destination au titre du L. 151-11 du Code de l'Urbanisme





» Bâtiments pouvant changer de destination au titre du L 151-11 du CU (extrait de l'inventaire du patrimoine)

- » CASTETS page 7 à 9
- » LÉON page 10 à 17
- » LEVIGNACQ page 18 à 25
- » LINXE page 26 à 28
- » SAINT-MICHEL-ESCALUS page 29 à 33
- » TALLER page 34 à 37

» Rappel réglementaire sur l'application de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046D-DE



L'article L151-11 du code de l'urbanisme permet, dans les zones agricoles, naturelles ou forestières d'un PLU, de désigner au règlement les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Ainsi, est exigé que les bâtiments concernés soient repérés par une représentation spécifique sur le règlement graphique du PLU.

Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la CDPENAF, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la CDNPS lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme.

Néanmoins, il convient de rappeler que, pour les communes soumises à la loi littoral, l'interdiction du changement de destination des « constructions ou installations nécessaires aux activités agricoles ou forestières » a été introduite par la loi ELAN à l'alinéa 4 de l'article L121-10 du code de l'urbanisme.

Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux bâtiments agricoles anciens, édifiés avant l'institution du régime du permis de construire par la loi du 15 juin 1943, et dont l'usage agricole a depuis longtemps cessé en raison de leur abandon.

La jurisprudence considère en effet que l'usage initial de ces bâtiments ne leur confère pas dans ces conditions une destination agricole (CE, 28 décembre 2018, n° 408743).

L'interdiction de changement de destination prévue par l'article L. 121-10 ne leur est donc pas applicable.

Il en résulte que les constructions qui relèvent de ces caractéristiques ne sont pas regardées comme ayant une destination agricole, dès lors que l'usage agricole de la construction a depuis longtemps cessé et qu'elle a été édifiée avant l'institution du régime du permis de construire. Il en est de même pour les bâtiments situés à moins de 30 m de l'habitation principale, ils sont considérés alors comme des annexes à l'habitation.

Il n'y a donc pas, à notre sens, lieu de les identifier dans le PLU pour un changement de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme.

La réhabilitation de ces constructions anciennes à des fins d'habitation est possible si le projet de restauration respecte les conditions définies à l'article L. 111-23 du code de l'urbanisme, c'est-à-dire que la restauration doit porter sur un bâtiment existant qui a conservé l'essentiel de ses murs porteurs et qui présente un intérêt architectural ou patrimonial, et à condition que le projet respecte les principales caractéristiques du bâtiment et que les documents d'urbanisme applicables ne fassent pas obstacle à ce que le projet soit autorisé sur le fondement de ce dispositif (voir pour illustration CE, 4 août 2021, n° 433761).

» Critères pris en compte pour repérage des bâtiments pouvant changer de destination au titre du L 151-11 du CU

La communauté de communes a défini plusieurs critères pour désigner les 30 bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination sur le territoire intercommunal :

- 1) Être situé à plus de 30m de l'habitation principale.
- 2) Être situé en dehors de l'aléa fort feu de forêt
- 4) Être située dans une commune non soumise aux dispositions de la loi littoral
- 5) Être desservie par les réseaux (adduction eau potable et électricité)
- 6) Être situé en dehors des périmètres de réciprocité des bâtiments d'élevage ;
- 7) Être identifié comme à préserver au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme en zone Nai ou en bâtiment pour sa qualité paysagère et patrimoniale
- 8) Être dans un état de conservation correct (pas de ruines sans l'essentiel des murs porteurs).

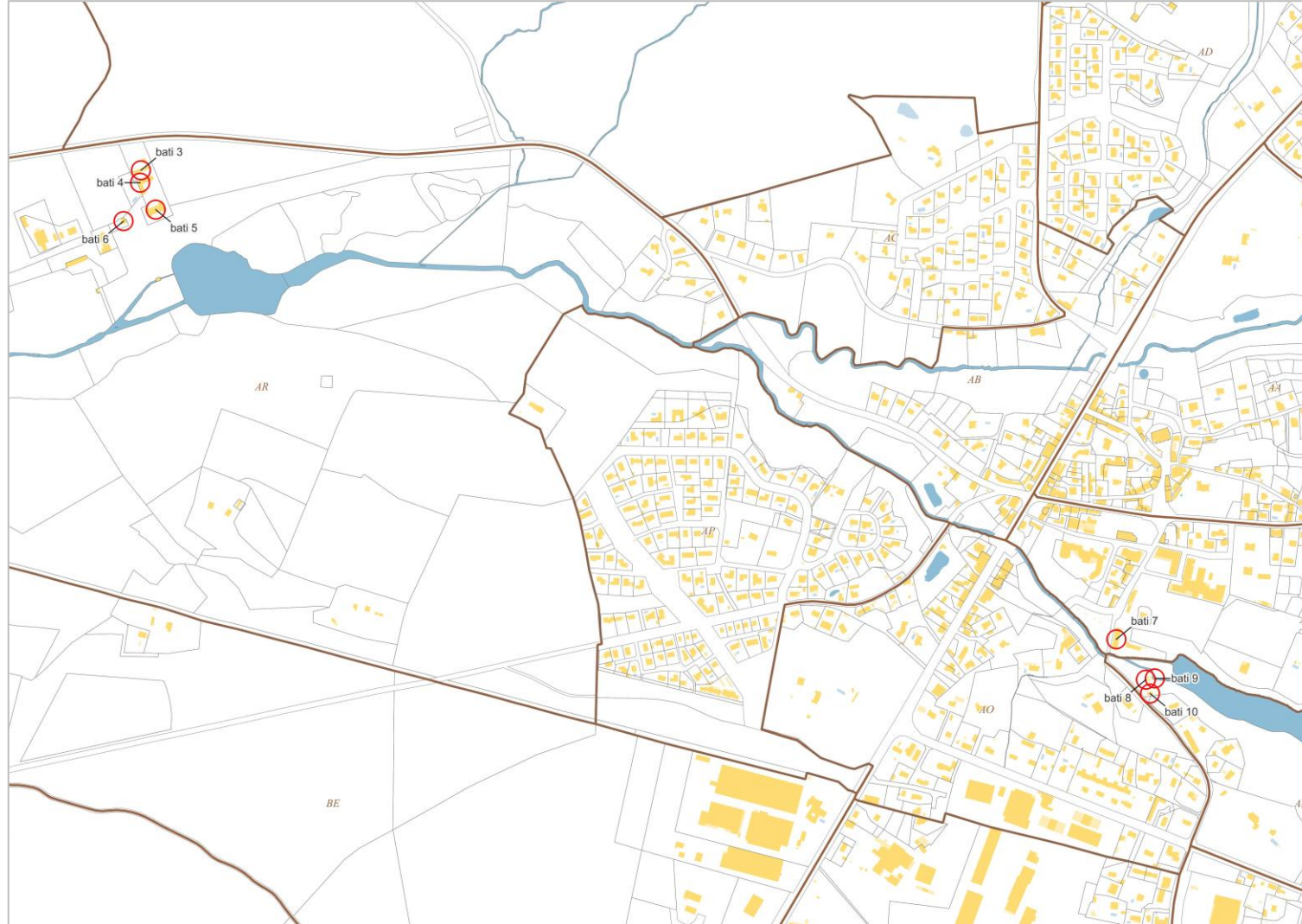
Bâtiments identifiés comme pouvant bénéficier d'un changement de destination en application de l'article L 151-11 du CU - pastillés au document graphique du PLUi					Envoyé en préfecture le 01/07/2025 Reçu en préfecture le 01/07/2025 Publié le 01/07/2025 ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046D-DE
Commune	Nombre de bâti concernés	N° fiche ou bâtiment	Parcelle	Localisation	
Castets	8	Bâtiment 3	AR 18	Domaine de la Palue	
		Bâtiment 4	AR 19		
		Bâtiment 5	AR 20		
		Bâtiment 6	AR 15		
		Bâtiment 7	AI 26	Secteur du ruisseau des forges	
		Bâtiment 8	AM 01 02 08		
		Bâtiment 9	AM 01 02 09		
		Bâtiment 10	AM 01 02 10		
Léon	9	Fiche 2 Bâtiment A	B 301	Leusbroques	
		Fiche 2 Bâtiment B	B 302		
		Fiche 7 bis Grange A	B 114	Tramachou	
		Fiche 8	K 778	Nouines	
		Fiche 15	L 360	Paysanton	
		Fiche 35	C 401	jean d'Herm	
		Fiche 44 (trois bâtiments)	C 324	Sudio d'enregistrement Le manoir de Laguens	
Lévignacq	6	Bâtiment 23	AB 277	Local technique municipal	
		Fiche X 1	D 279	Guirautine	
		Fiche X 7	B 561	Soulan	
		Fiche X 19	G 485	Pascouaou	
		Fiche X 20	G 371	Semiotte	
		Fiche X 29	G 482	Petit	
Linxe	2	Fiche 17	D 53	Duc	
		Fiche 63-1	H 387	Route Belle Epoque	
Saint-Michel-Escalus	3	Fiche 253	OC 44 à 53	Le Cusse	
		Fiche 253-Bis	C 42	Le Cusse	
		Fiche 259	A 189	Bourg	
Taller	2	Fiche 287	G67	Pouyès	
		Fiche 302	G 407	Lesparre	
TOTAL	30				

»» Bâtiments pouvant changer de destination

»» Commune de CASTETS



» CASTETS : localisation



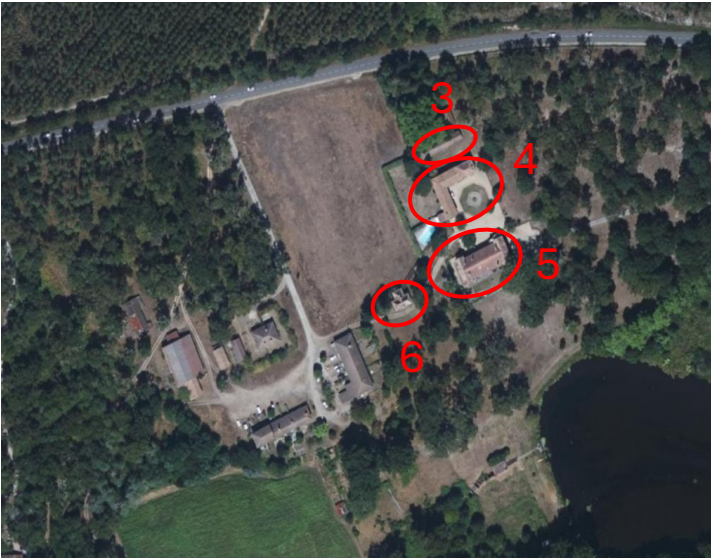
Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

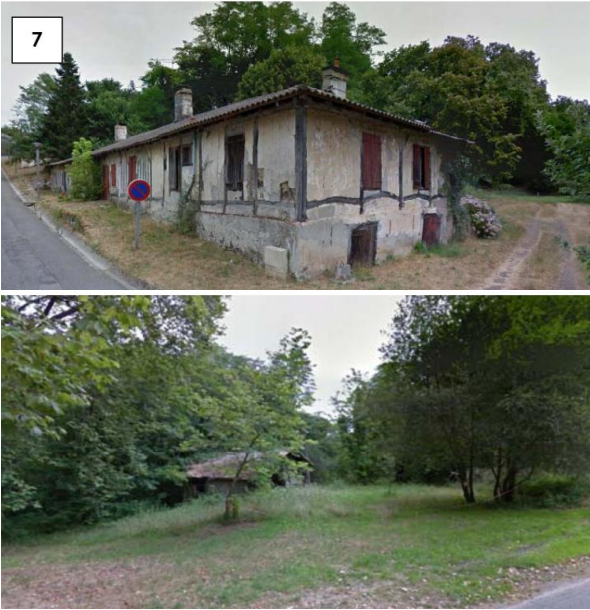
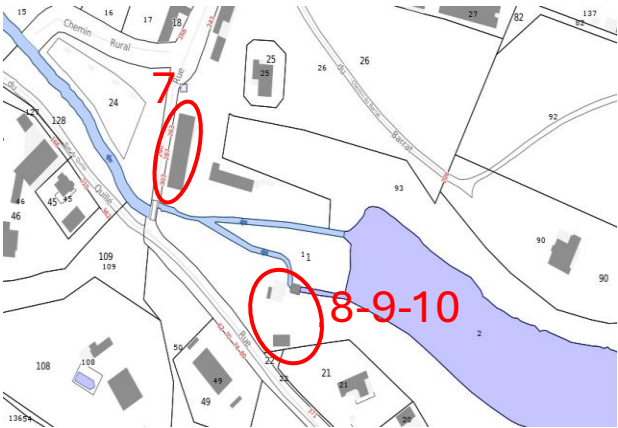
Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046D-DE





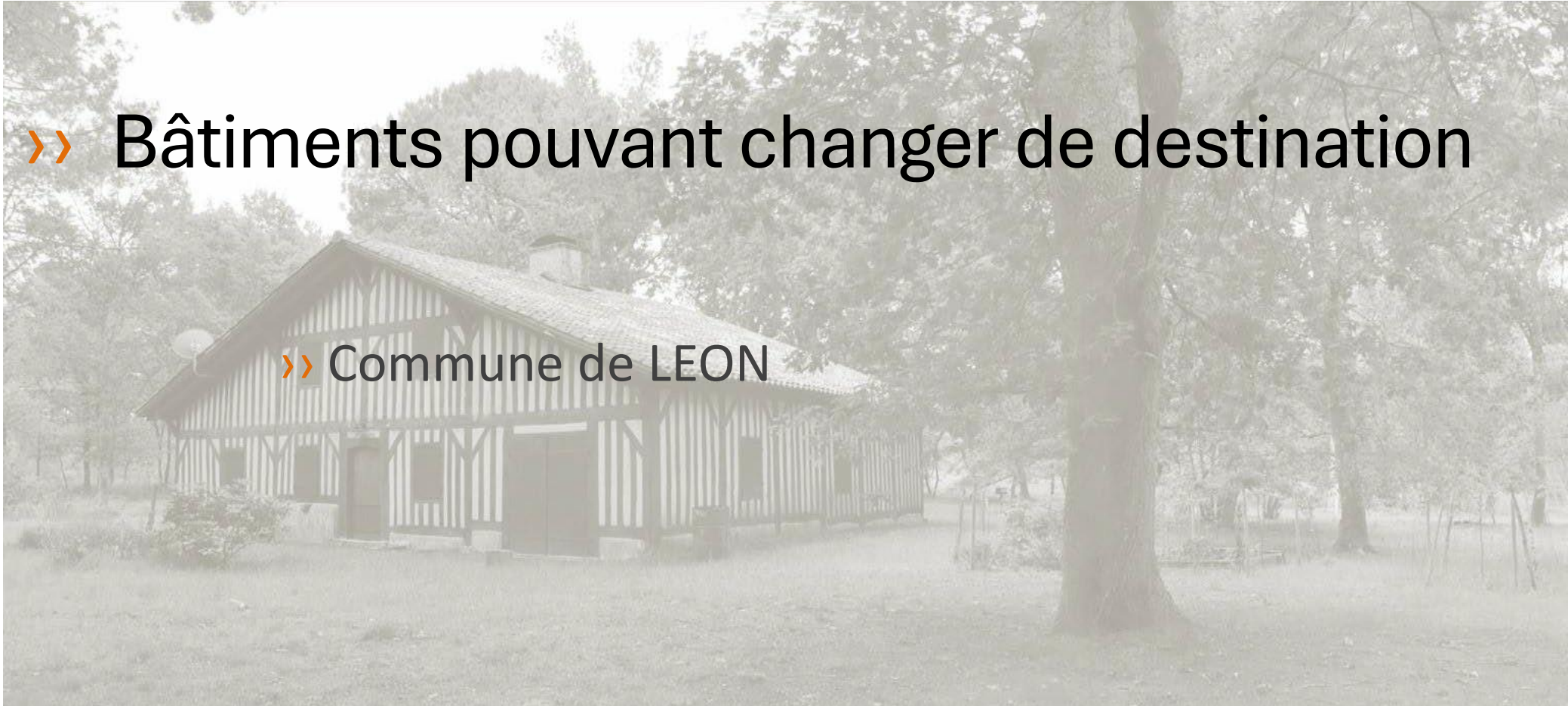
Patrimoine bâti : Domaine de la Palue Bâtiments 3 – 4 – 5 : parcelle AR 18 / Bâtiment 6 : AR 15			
Patrimoine paysager :			
Petit patrimoine :			
Commentaire :			
Constructibilité			
Niveau d'équipements		Contraintes environnementales	
Électricité	Suffisant	Aléa feu de forêt	Faible
AEP	Suffisant	Aléa remontée de nappes	Non concerné
Défense incendie	Suffisant	Aléa inondation	Non concerné
Assainissement	Individuel	Natura 2000 / ZNIEFF/...	Non concerné
Voirie	Suffisant	ICPE / Bâti agricole	Non concerné



Patrimoine bâti : le bâtiment 7 (parcelle AI 26) est constitutif d’anciens logements ouvriers des forges. Il s’agit d’un bâtiment communal.			
Patrimoine paysager :			
Petit patrimoine :			
Commentaire :			
Constructibilité			
Niveau d'équipements		Contraintes environnementales	
Électricité	Suffisant	Aléa feu de forêt	Faible
AEP	Suffisant	Aléa remontée de nappes	Non concerné
Défense incendie	Suffisant	Aléa inondation	Non concerné
Assainissement	Individuel	Natura 2000 / ZNIEFF/...	Non concerné
Voirie	Suffisant	ICPE / Bâti agricole	Non concerné

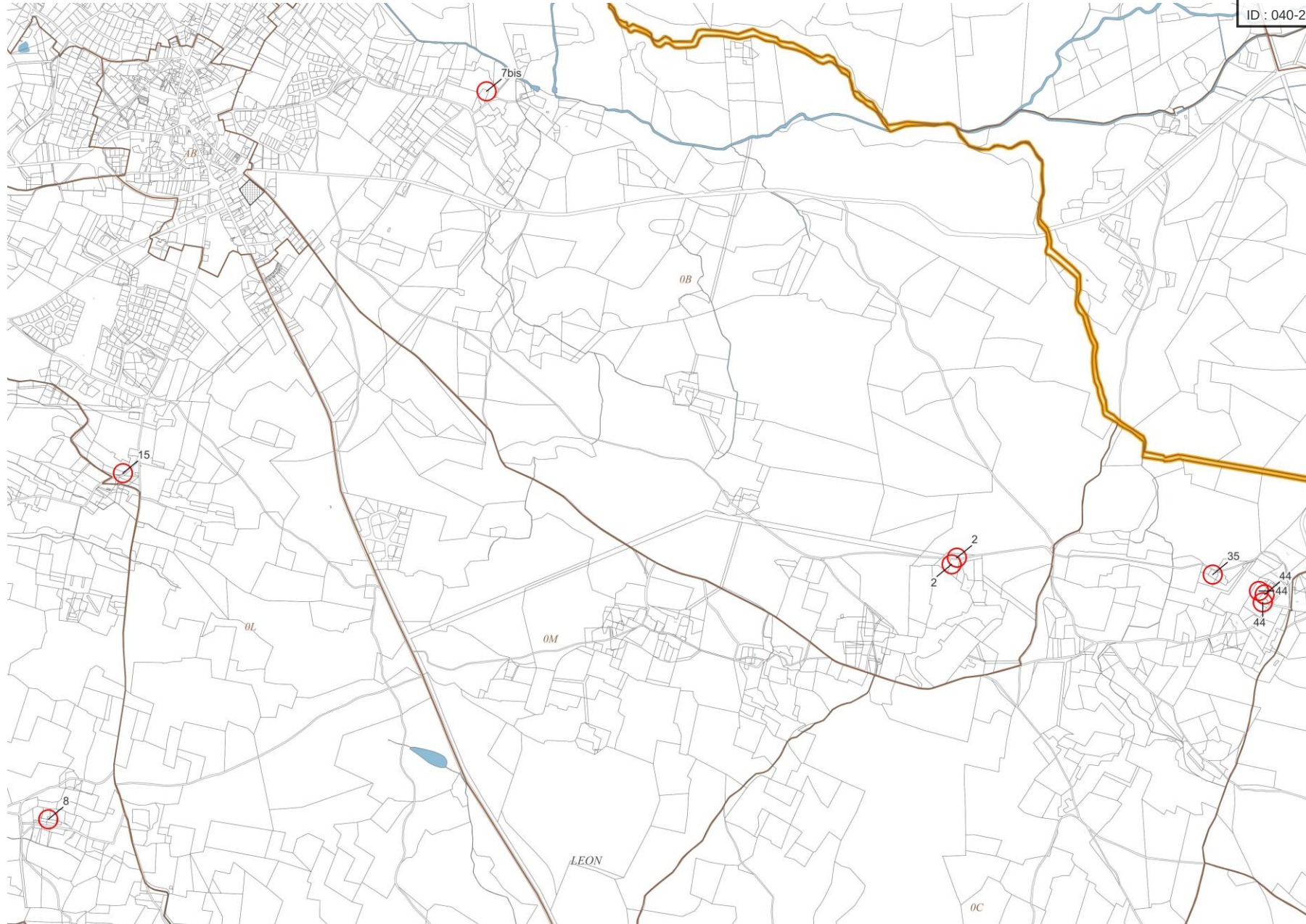
>> Bâtiments pouvant changer de destination

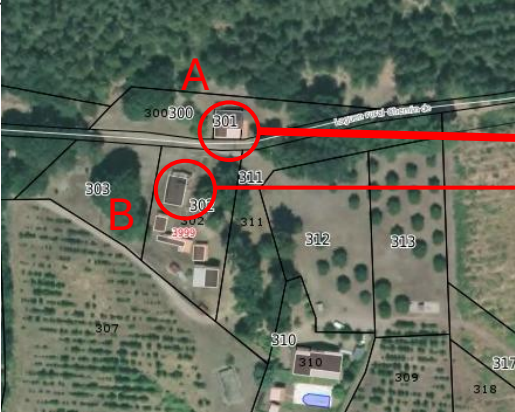
>> Commune de LEON

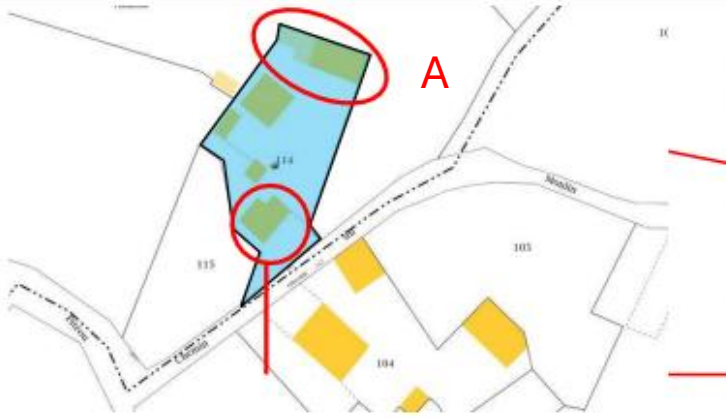


» LEON : localisation

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046D-DE



Fiche n°2		Lieu-dit : LEUSBROQUES		Nom de propriétaire : DUPIN	
Renseignements cadastraux : Section et n° de parcelle B 300, 303, 307, 310,311, 312,313,309			Type du bâti : Aerial		
					
		A		B	
Analyse architecturale du bâti identifié (2 granges)					
Toiture	NATURE : A : ? B : 4 pans		MATERIAU : A ; tuiles méridionales, B : tuiles canal		ETAT : A : bon, B : mauvais
Murs / façades	NATURE : A : bardage bois, B : colombages, briques			EGOUT DE TOIT : A : non, chevrons apparents, B : non, chevrons apparents	
Volume / Gabarit	A : R+C, B : R+C		A : Asymétrique, B : Asymétrique		
Ouvertures	ENCADREMENT : A : bois, B : bois		MENUISERIES : néant		
Commentaires : intérêt patrimonial remarquable sur l'ensemble (aerial) / tuiles canal à remettre / parc paysager à protéger					
Niveau d'équipements	Electricité		Agriculture		
	AEP (mm)				
	Défense incendie				
	Assainissement		Intérêt architectural de l'ensemble bâti		
	Voirie		Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19		
Contraintes environnementales	Aléa feu de forêt		Changement de destination au titre du L.151-11		OUI
	Natura 2000 / ZNIEFF				

Fiche n°7 bis		Lieu-dit : TRAMACHOU		Nom de propriétaire : TA	
Renseignements cadastraux : Section et n° de parcelle : B 114			Type du bâti : Aerial avec bâtiment principal et annexes		
					
Analyse architecturale du bâti identifié					
Toiture	NATURE : 4 pans bât. principal ; 2 pans annexe		MATERIAU : tuiles canal, méridionales, de Marseille, tôles ou éverites	ETAT : Bâtiment principal bon ; grange mauvais	EGOUT DE TOIT : présent, chevrons apparents, corniche, ...
Murs / façades	NATURE : Bâtiment principal colombages, briques, ... Annexe bardage bois, soubassement briques			ETAT : Bâtiment principal bon ; grange moyen	
Volume / Gabarit	R+C		Bâtiment principal symétrique		
Ouvertures	ENCADREMENT : bois		MENUISERIES :		
Commentaires : intérêt patrimonial remarquable sur l'ensemble (aerial) et bâtiment principal					
Niveau d'équipements	Electricité	☒	Agriculture	☒	
	AEP (mm)	☒		☐	
	Défense incendie	☒		☐	
	Assainissement	☒	Intérêt architectural de l'ensemble bâti	☒	
	Voirie	☒	Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19	☒	
Contraintes environnementales	Aléa feu de forêt	☐	Changement de destination au titre du L.151-11 des bâtiments photographiés Sur la grange A	☒	
	Natura 2000 / ZNIEFF	☐		☐	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046D-DE





A



B

Analyse architecturale du bâti identifié

Toiture	NATURE : A : 2 pans B : 3 pans	MATERIAU : A : tuiles canal, B : tuiles canal	ETAT : A : mauvais B : mauvais	EGOUT DE TOIT : A : non, B : non
Murs / façades	NATURE : A : bardage bois, colombages, B : bardage bois		ETAT : A : moyen, B : moyen	
Volume / Gabarit	A : R, B : R		A : Symétrique, B : Asymétrique	
Ouvertures	ENCADREMENT : A : bois, B : bois		MENUISERIES : A : néant, B : néant	

Commentaires : intérêt patrimonial remarquable sur les deux granges photographiées

Niveau d'équipements	Electricité		Agriculture	
	AEP (mm)			
	Défense incendie			
	Assainissement		Intérêt architectural de l'ensemble bâti	
	Voirie		Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19	
Contraintes environnementales	Aléa feu de forêt		Changement de destination au titre du L.151-11	OUI
	Natura 2000 / ZNIEFF			

Fiche n°15		Lieu-dit : PEYSANTON		Nom de propriétaire	
Renseignements cadastraux : Section et n° de parcelle : L 360			Type du bâti : Grange		
					
Analyse architecturale du bâti identifié					
Toiture	NATURE : 4 pans	MATERIAU : tuiles canal	ETAT moyen	EGOUT DE TOIT : non	
Murs / façades	NATURE : bardage bois, soubassement enduit		ETAT : bon		
Volume / Gabarit	R	Asymétrique			
Ouvertures	ENCADREMENT : bois		MENUISERIES : néant		
Commentaires : intérêt patrimonial remarquable sur la grange					
Niveau d'équipements	Electricité		Agriculture		
	AEP (mm)				
	Défense incendie				
	Assainissement		Intérêt architectural de l'ensemble bâti		
	Voirie		Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19		
Contraintes environnementales	Aléa feu de forêt		Changement de destination au titre du L.151-11	OUI	
	Natura 2000 / ZNIEFF				



Analyse architecturale du bâti identifié						
Toiture	NATURE : 2 pans		MATERIAU :tuile canal =		ETAT :	EGOUT DE TOIT :
Murs / façades	NATURE :bardage bois vertical				ETAT :	
Volume / Gabarit						
Ouvertures	ENCADREMENT :		MENUISERIES :			
Commentaires : intérêt patrimonial remarquable sur l'ensemble (airial) / parc paysager à protéger						
Niveau d'équipements	Electricité			Agriculture		
	AEP (mm)					
	Défense incendie					
	Assainissement			Intérêt architectural de l'ensemble bâti		
	Voirie			Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19		
Contraintes environnementales	Aléa feu de forêt			Changement de destination au titre du L.151-11	OUI	
	Natura 2000 / ZNIEFF					

16

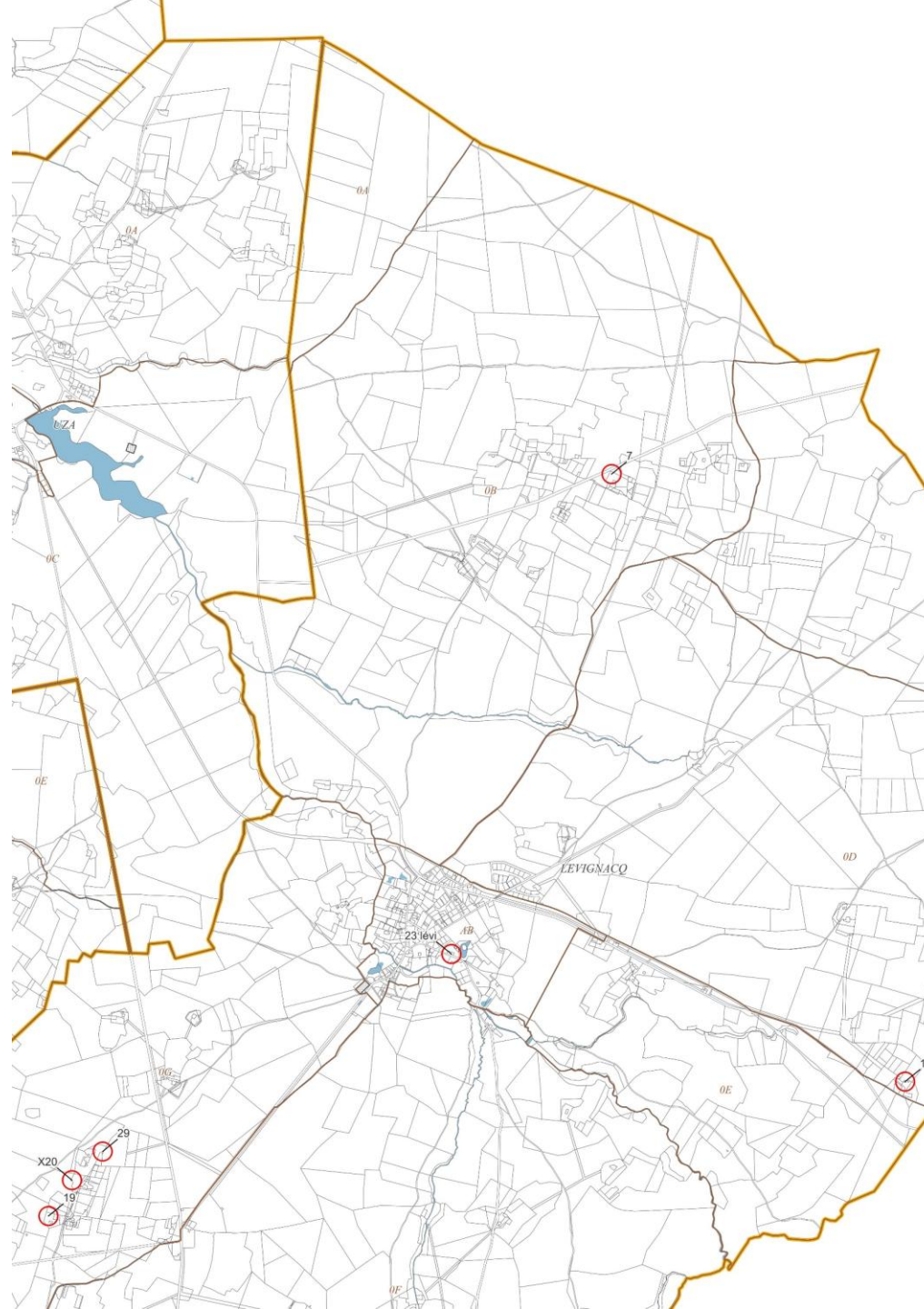
Fiche n°44		Lieu-dit : LE MANOIR DE LAGUENS		Nom du propriétaire : COUSTILLAS	
Renseignements cadastraux : Section et n° de parcelle : C 324, 326, 328			Type du bâti : Maison de maître		
					
Analyse architecturale du bâti identifié					
Toiture	NATURE : 2 pans		MATERIAU : tuiles canal	ETAT : moyen	EGOUT DE TOIT : non, chevrons apparents
Murs / façades	NATURE : bardage bois			ETAT : moyen	
Volume / Gabarit	R		Symétrique		
Ouvertures	ENCADREMENT : bois		MENUISERIES : néant		
Commentaires : bâti patrimonial intéressant					
Niveau d'équipements	Electricité		Agriculture		
	AEP (mm)				
	Défense incendie				
	Assainissement		Intérêt architectural de l'ensemble bâti		
	Voirie		Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19		
Contraintes environnementales	Aléa feu de forêt		Changement de destination au titre du L.151-11	OUI	
	Natura 2000 / ZNIEFF				

>> Bâtiments pouvant changer de destination

>> Commune de LEVIGNACQ



» LEVIGNACQ : localisation



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046D-DE





Patrimoine bâti : actuels locaux techniques municipaux, colombage, enduit, brique, toiture 2 pans			
Patrimoine paysager :			
Petit patrimoine :			
Commentaire :			
Constructibilité			
Niveau d'équipements		Contraintes environnementales	
Électricité	Suffisant	Aléa feu de forêt	Faible
AEP	Suffisant	Aléa remontée de nappes	Potentielle
Défense incendie	Suffisant	Aléa inondation	Non concerné
Assainissement	collectif	Natura 2000 / ZNIEFF/...	Non concerné
Voirie	Suffisant	ICPE / Bâti agricole	Non concerné



Fiche n°x 1		Lieu-dit: Guirautine		Nom du propriétaire: NO	
Renseignements cadastraux: Section et n° de parcelle: D, n°279			Type du bâti: parc / arial		
Analyse architecturale du bâti identifié					
Toiture	NATURE: 3 pans		MATERIAU : tuiles méridionales	ETAT: bon	EGOUT DE TOIT: non, chevrons apparents
Murs / façades	NATURE: bardage bois			ETAT: bon	
Volume / Gabarit	9mx12m		Symétrique / Asymétrique		
Ouvertures	ENCADREMENT: bois / sous-bassement briques		MENUISERIES: aucune		
Commentaires: respect de volumétrie et matériaux utilisés attendus / arial arboré					
Niveau d'équipements	Electricité		Agriculture		
	AEP (mm)				
	Assainissement		Intérêt architectural de l'ensemble bâti		
	Voirie		Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19		
Contraintes environnementales	Aléa feu de forêt		Changement de destination au titre du L.151-11		
	Natura 2000 / ZNIEFF				



Fiche n°x 7		Lieu-dit: soulan		Nom du propriétaire: ROU	
Renseignements cadastraux: Section et n° de parcelle: B n° 561			Type du bâti: parc / arial		
					
		Photographie n°1		Photographie n°2	
Analyse architecturale du bâti identifié					
Toiture	NATURE: 2 pans	MATERIAU : tuiles canal	ETAT: bon		EGOUT DE TOIT: non ,chevrons apparents
Murs / façades	NATURE: bardage bois		ETAT: bon		
Volume / Gabarit	15mx12m	Asymétrique			
Ouvertures	ENCADREMENT: bois / briques		MENUISERIES: bois		
Commentaires: respect de volumétrie et matériaux utilisés attendus / arial arboré					
Niveau d'équipements	Electricité		Agriculture		
	AEP (mm)				
	Assainissement		Intérêt architectural de l'ensemble bâti		
	Voirie		Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19		
Contraintes environnementales	Aléa feu de forêt		Changement de destination au titre du L.151-11		
	Natura 2000 / ZNIEFF				



Fiche n°x 19		Lieu-dit: pascouaou		Nom du propriétaire: CAUSSEQUE//NO	
Renseignements cadastraux: Section et n° de parcelle: G n°485			Type du bâti: parc / arial		
Analyse architecturale du bâti identifié					
Toiture	NATURE: 3 pans	MATERIAU : tuiles plates et tuiles canal	ETAT: bon		EGOUT DE TOIT: non, chevrons apparents
Murs / façades	NATURE: bardage bois		ETAT: bon		
Volume / Gabarit	14mx12m	Symétrique / Asymétrique			
Ouvertures	ENCADREMENT: bois		MENUISERIES: aucune		
Commentaires: respect de volumétrie et matériaux utilisés attendus / tuile canal à remettre					
Niveau d'équipements	Electricité		Agriculture		
	AEP (mm)				
	Assainissement		Intérêt architectural de l'ensemble bâti		
	Voirie		Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19		
Contraintes environnementales	Aléa feu de forêt		Changement de destination au titre du L.151-11		
	Natura 2000 / ZNIEFF				



Fiche n°x 20		Lieu-dit: semiotte		Nom du propriétaire: DESBIEYS	
Renseignements cadastraux: Section et n° de parcelle: G n°371			Type du bâti: parc / arial		
					
		Photographie n°1		Photographie n°2	
Analyse architecturale du bâti identifié					
Toiture	NATURE: 2 pans	MATERIAU : tuiles plates	ETAT: bon		EGOUT DE TOIT: non, chevrons apparents
Murs / façades	NATURE: bardage bois		ETAT: bon		
Volume / Gabarit	14mx15m	Symétrique / Asymétrique			
Ouvertures	ENCADREMENT: bois / briques		MENUISERIES: matériau, nombre de vantaux, porte d'entrée		
Commentaires: respect de volumétrie et matériaux utilisés attendus / tuiles canal à remettre					
Niveau d'équipements	Electricité	☒	Agriculture	☒	
	AEP (mm)	☒		☐	
	Assainissement	☒	Intérêt architectural de l'ensemble bâti	☒	
	Voirie	☒	Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19	☒	
Contraintes environnementales	Aléa feu de forêt	☒	Changement de destination au titre du L.151-11	☒	
	Natura 2000 / ZNIEFF	☒		☐	

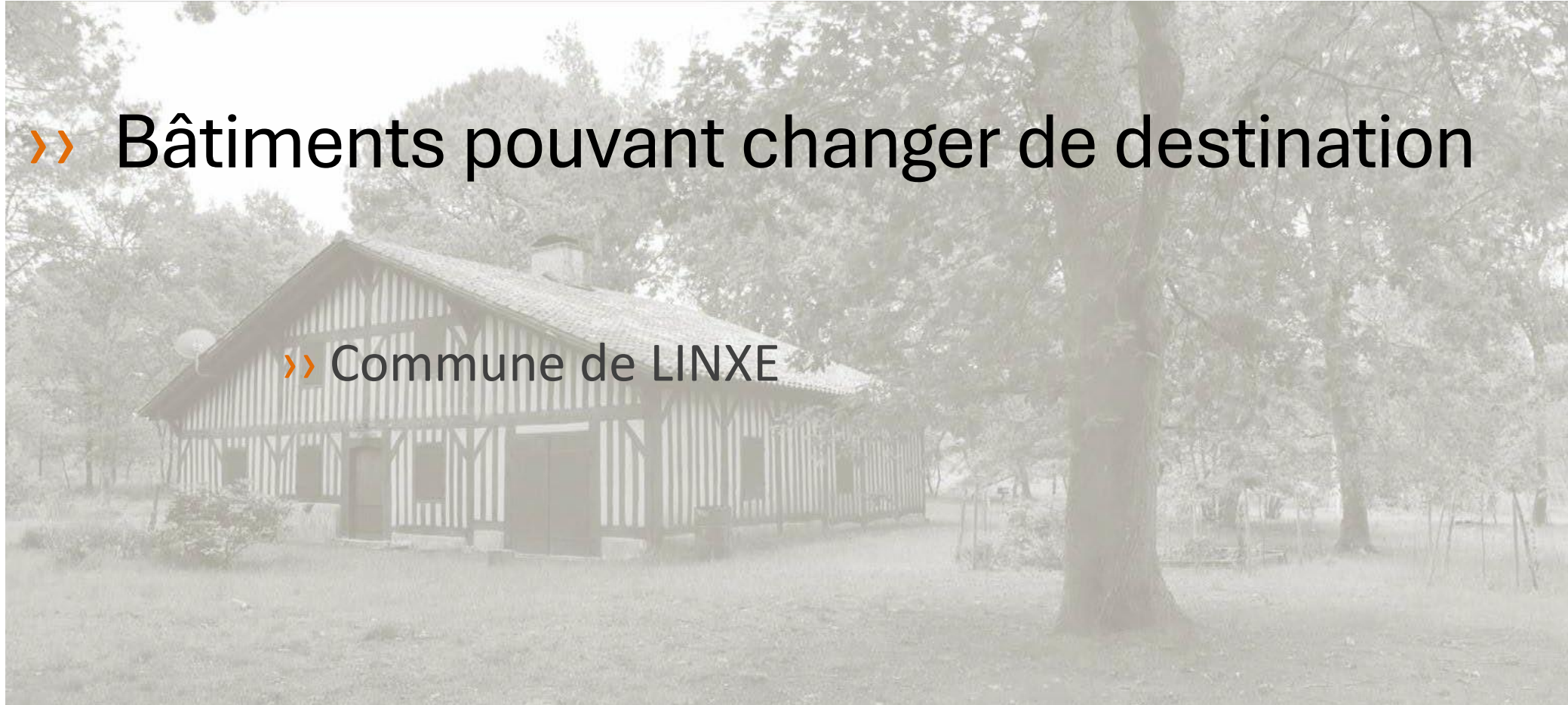


Fiche n°x 29		Lieu-dit: PETIT		Nom du propriétaire: [REDACTED]	
Renseignements cadastraux: Section et n° de parcelle: G n°482			Type du bâti: parc / arial		
					
		Photographie n°1		Photographie n°2	
Analyse architecturale du bâti identifié					
Toiture	NATURE: 3 pans	MATERIAU : tuiles plates	ETAT: bon		EGOUT DE TOIT: non, chevrons apparents
Murs / façades	NATURE: bardage bois		ETAT: moyen		
Volume / Gabarit	R	Symétrique			
Ouvertures	ENCADREMENT: bois / briques		MENUISERIES: aucune		
Commentaires: bâti remarquable / respect de volumétrie et matériaux utilisés attendus / arial arboré / tuiles canal à remettre					
Niveau d'équipements	Electricité		Agriculture		
	AEP (mm)				
	Assainissement		Intérêt architectural de l'ensemble bâti		
	Voirie		Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19		
Contraintes environnementales	Aléa feu de forêt		Changement de destination au titre du L.151-11		
	Natura 2000 / ZNIEFF				



>> Bâtiments pouvant changer de destination

>> Commune de LINXE



PATRIMOINE ARCHITECTURAL VERNACULAIRE	Commune : LINXE	Fiche n°: 17	Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Typologie: Aïrial et annexes agro-pastorales	Localisation : Duc	Références cadastrales : 0C 52 53 54 78 17 181	Reçu en préfecture le 01/07/2025
			Publié le 01/07/2025
			ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046D-DE



Description architecturale, urbaine ou paysagère

Patrimoine bâti : Duc Maison principale à colombages remplissage briquettes disposées en fougères, annexe en briquettes, maison métayer, loge à cochons, grange soubassment briquettes, annexes.
Patrimoine paysager : Beau parc arboré : chênaie, platanes, tilleuls, châtaigner, rhododendron.
Petit patrimoine : Puits, four à pain.
Commentaire : Bel aïrial avec enjeu de préservation.

Constructibilité					
Niveau d'équipements		Contraintes environnementales		Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19	
Électricité	Suffisant	Aléa feu de forêt	Faible		
AEP	Suffisant	Aléa remontée de nappes	Non concerné	Changement de destination au titre du L.151-11 sur la parcelle D 53	OUI
Défense incendie	Suffisant	Aléa inondation	Non concerné		
Assainissement	Individuel	Natura 2000 / ZNIEFF/...	Non concerné		
Voirie	Suffisant	ICPE / Bâti agricole	Non concerné		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025



ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046D-DE

PATRIMOINE ARCHITECTURAL VERNACULAIRE	Commune : LINXE	Fiche n°: 63-1
Typologie: annexe agro-pastorale	Localisation : route belle époque	Références cadastrales : H 387



Description architecturale, urbaine ou paysagère					
Patrimoine bâti : Grange agricole					
Toiture deux pans					
Bardage bois vertical.					
Patrimoine paysager :					
Petit patrimoine :					
Commentaire :					
Constructibilité					
Niveau d'équipements		Contraintes environnementales		Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19	
Électricité	Bourg	Aléa feu de forêt	Non concerné	Changement de destination au titre du L.151-11	oui
Adduction Eau Potable (AEP)	Bourg	Aléa remontée de nappes	Concerné		
Défense incendie	Bourg	Aléa inondation	Non concerné		
Assainissement	Bourg	Natura 2000 / ZNIEFF/...	Non concerné		
Voirie	Bourg	ICPE / Bâti agricole	Non concerné		

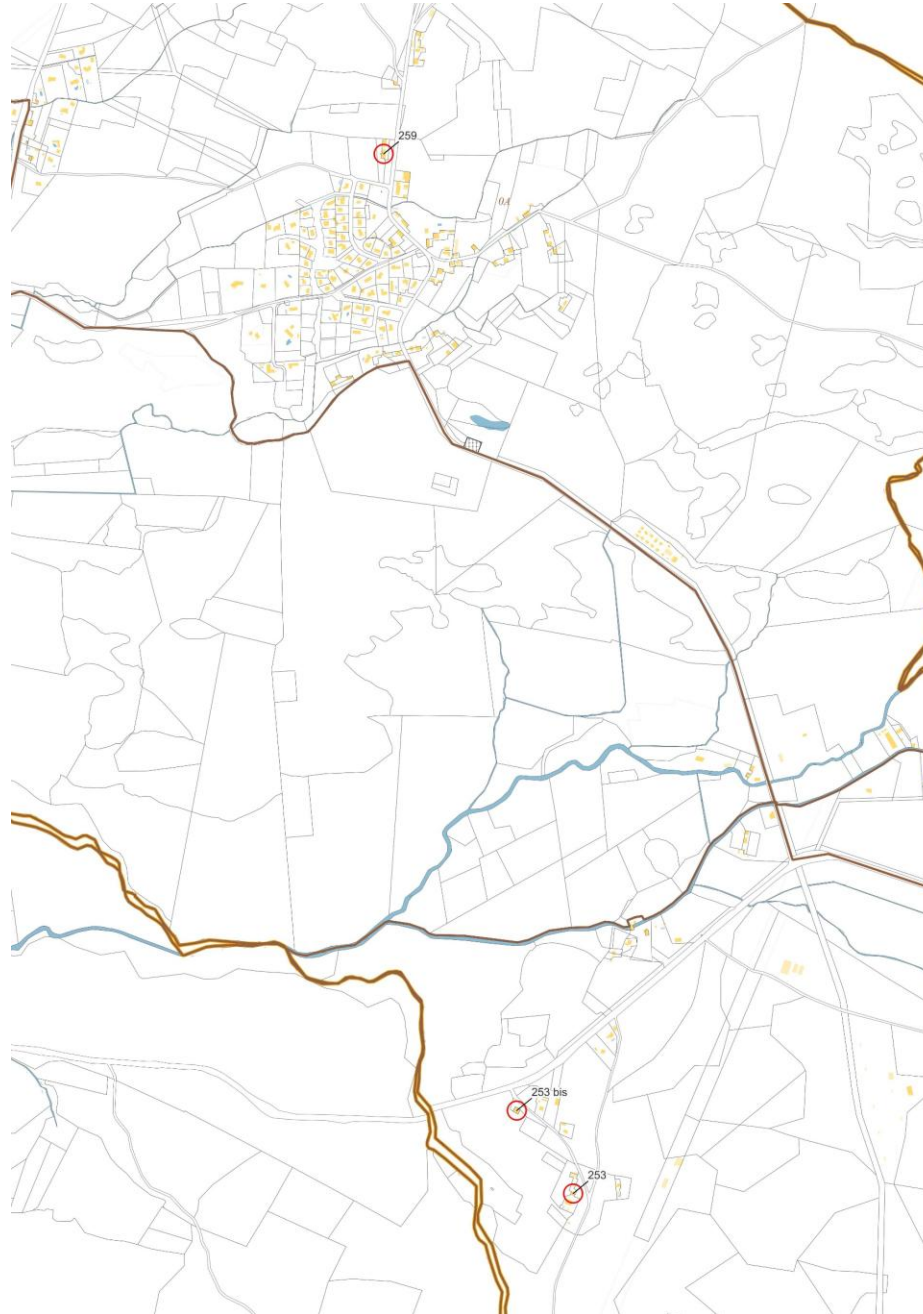


>> Bâtiments pouvant changer de destination

>> Commune de SAINT –MICHEL-ESCALUS



»SAINT-MICHEL-ESCALUS : localisation



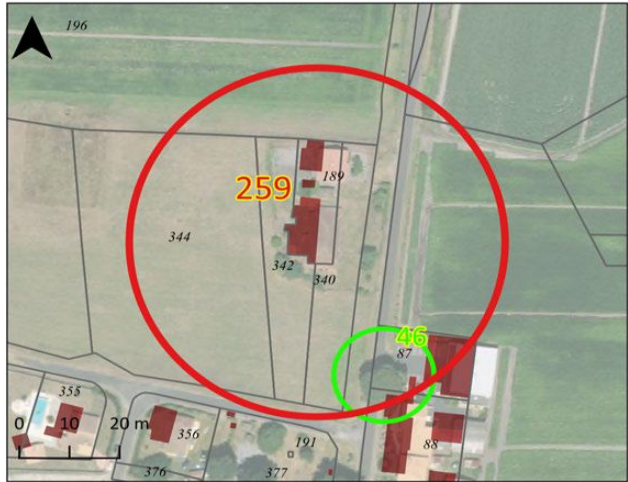
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046D-DE



PATRIMOINE ARCHITECTURAL VERNACULAIRE	Commune : ST MICHEL ESCALUS	Fiche n°: 253- bis
Typologie: Aerial et annexes agro-pastorales	Localisation : Saint-Michel Le Cusse	Références cadastrales : C 42



Description architecturale, urbaine ou paysagère					
Patrimoine bâti :Grange isolée					
Patrimoine paysager :					
Petit patrimoine :					
Commentaire :					
Constructibilité					
Niveau d'équipements		Contraintes environnementales		Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19	
Électricité	Suffisant	Aléa feu de forêt	Non concerné	Changement de destination au titre du L.151-11	Oui
Adduction Eau Potable (AEP)	Suffisant	Aléa remontée de nappes	Non concerné		
Défense incendie	Suffisant	Aléa inondation	Non concerné		
Assainissement	Individuel	Natura 2000 / ZNIEFF/...	Non concerné		
Voirie	Suffisant	ICPE / Bâti agricole	Non concerné		



Description architecturale, urbaine ou paysagère					
Patrimoine bâti : Grange bardage bois verticale					
Patrimoine paysager :					
Petit patrimoine :					
Commentaire :					
Constructibilité					
Niveau d'équipements		Contraintes environnementales		Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19	
Électricité	Bourg	Aléa feu de forêt	Non concerné	Changement de destination au titre du L.151-11	Oui
Adduction Eau Potable (AEP)	Bourg	Aléa remontée de nappes	Concerné		Oui
Défense incendie	Bourg	Aléa inondation	Non concerné		Oui
Assainissement	Bourg	Natura 2000 / ZNIEFF/...	Non concerné		Oui
Voirie	Bourg	ICPE / Bâti agricole	Non concerné		Oui

>> Bâtiments pouvant changer de destination

>> Commune de TALLER



» TALLER : localisation





Description architecturale, urbaine ou paysagère					
Patrimoine bâti : Pouyès Maison principale à colombage remplissage enduit, maison secondaire avec belle charpente, trois granges dont une bergerie réhabilitée en logement.					
Patrimoine paysager : Beau parc arboré : chênes, tilleuls, rhododendron, alignement de chênes.					
Petit patrimoine :					
Commentaire :					
Constructibilité					
Niveau d'équipements		Contraintes environnementales		Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19	
Électricité	Suffisant	Aléa feu de forêt	faible	Changement de destination au titre du L.151-11	OUI
AEP	Suffisant	Aléa remontée de nappes	Non concerné		
Défense incendie	Suffisant	Aléa inondation	Non concerné		
Assainissement	Individuel	Natura 2000 / ZNIEFF/...	Non concerné		
Voirie	Suffisant	ICPE / Bâti agricole	Non concerné		



Description architecturale, urbaine ou paysagère						
Patrimoine bâti : Lesparre Maison principale et trois granges dont une bergerie mur aliose et torchis, une grange réaménagée, un carriou/ché.						
Patrimoine paysager : Beaux chênes et chênes lièges.						
Petit patrimoine :						
Commentaire : Carriou termité qui va être détruit et reconstruit à l'identique.						
Constructibilité						
Niveau d'équipements		Contraintes environnementales				
Électricité	Suffisant	Aléa feu de forêt	Non concerné	Requalification / mise en valeur au titre du L.151-19		
AEP	Suffisant	Aléa remontée de nappes	Concerné			
Défense incendie	Piscine	Aléa inondation	Non concerné	Changement de destination au titre du L.151-11 sur parcelle G 407		OUI
Assainissement	Individuel	Natura 2000 / ZNIEFF/...	Non concerné			
Voirie	Suffisant	ICPE / Bâti agricole	Non concerné			